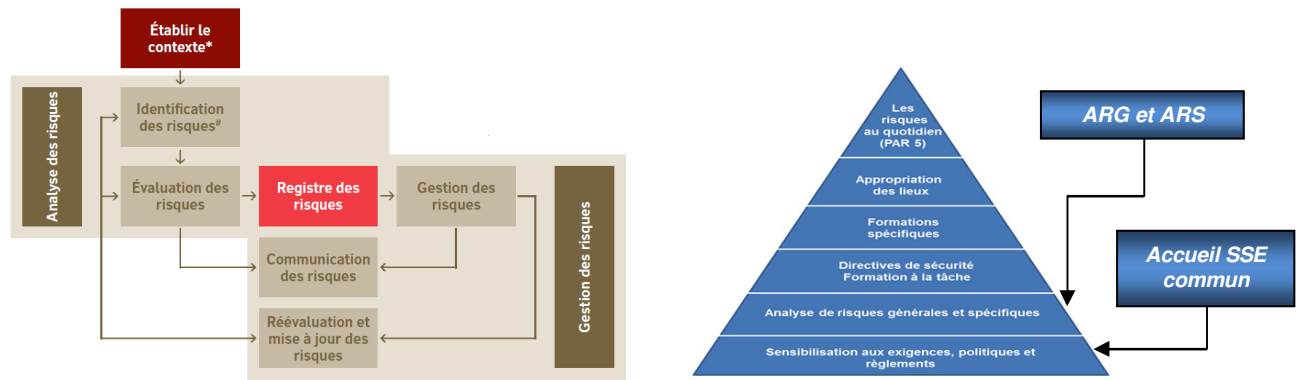


Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille gros transporteurs	Page 1 sur 10

1. INTRODUCTION

L'analyse de risque général (ARG) et la directive SSE sont des documents utilisés dans la gestion du risque SSE chez Rio Tinto. Cette analyse, issue des registres de risque, est utile à identifier et quantifier les risques présents afin d'y apporter l'encadrement nécessaire (priorité et intensité selon l'ampleur du risque). La gestion du risque communiquera les moyens de contrôles, incluant les formations requises.

En conséquence, ce document est intégré à la gestion du risque en complémentarité avec l'accueil SSE régionale et les analyses de risques spécifiques (ARS) dans les usines.



Finalement, cette ARG (analyse de risque générale) par famille d'activité et comprenant la directive de sécurité est valide pour 3 ans et est jumelée à votre accueil SSE RT Saguenay-Lac-Saint-Jean. Advenant des changements et selon l'ampleur de ceux-ci, ils vous seront communiqué généralement à l'occasion du lancement des travaux ou par toute autre gestion de changement appropriée, incluant l'évaluation des risque avant la tâche (PAR 5).

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille gros transporteurs	Page 2 sur 10

2. DIRECTIVES GÉNÉRALES

Plan de Mesures d'Urgence (PMU)

L'entrepreneur doit s'informer :

- des différents types d'alarme en présence, de l'identification du point de rassemblement et des sorties de secours;
- des méthodes de recensement des travailleurs du jour;
- de la localisation de la douche d'urgence et de la douche oculaire la plus proche;
- de l'identification des secouristes au chantier.

ÉCHAFAUDAGE

Lire et respecter les spécifications de l'étiquette.

- **VERTE – Prêt à utiliser** : échafaudage sécuritaire et conforme.
- **JAUNE – Mise en garde** : échafaudage portant la mention : « ATTENTION : risque éventuel ou inhabituel » ou toute autre indication similaire, doit être utilisée pour indiquer qu'un échafaudage pourrait poser un risque pour les utilisateurs.
- **ROUGE – Ne pas utiliser** : échafaudage qui n'est pas sécuritaire. Son accès est autorisé seulement aux personnes attirées au montage et démontage de l'échafaudage.
- **ABSENCE d'étiquette – Ne pas utiliser** : considérer l'échafaudage comme non sécuritaire. Bloquer l'accès à l'échafaudage et contacter l'entrepreneur pour corriger la situation.

ÉQUIPEMENTS LOURDS

Le carnet de bord doit être disponible en tout temps.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

« L'entreprise doit valider avec le gestionnaire des matières résiduelles de l'usine pour la disposition ou la valorisation des résidus ».

PROTECTION DES MAINS

- EPP – Port des gants en bon état, appropriés pour la tâche à réaliser.
- Partage de la méthode de travail ou manutention.
- Précautions particulières (outils de coupe) – Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche. Éviter de mettre les mains dans la ligne de tir pour éviter les risques suivants : écrasement, éraflure, coupure, coincement. Attention aux risques de brûlures (produits chimiques ou métal chaud).

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille gros transporteurs	Page 3 sur 10

STATIONNEMENT

S'assurer que tout véhicule stationné ne peut se déplacer même si la transmission est au neutre et les freins enlevés.

3. EXIGENCES

SUR LE CHANTIER

- Tous les employés doivent réaliser un PAR 5 en début de quart ou lorsque les conditions changent pour identifier les dangers pendant les travaux et mettre en place les mesures correctives.
- Réaliser des interactions afin de s'assurer que l'employé ait identifié les risques auxquels il est exposé et qu'il a mis en place les contrôles appropriés.
- Les rencontres d'équipes et la communication efficace en SSE sont essentielles à l'amélioration durable en SSE et aident à développer une culture d'interdépendance. La façon de communiquer avant, pendant et après ces rencontres, contribue à faire des rencontres utiles à tous.
- Fournir des méthodes de travail pour approbation lorsque les tâches comportent des risques.

FORMATION

3GX043	Accueil régional	Obligatoire pour tous	Référence: Grille de formation des requis pour les entrepreneurs SR-GUI-06-03
	Attestation de lecture de l'ARG		
3R2010	SIMDUT		
3R5377	Par 5		

L'entrepreneur devra être en mesure de démontrer en tout temps la validité des formations de tous ses travailleurs (Cognibox) et de fournir une liste sur demande.

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille gros transporteurs	Page 4 sur 10

PRODUITS UTILISÉS

L'entrepreneur devra fournir une liste des produits utilisés sur le site pour approbation accompagnée des fiches signalétiques.

PERMIS

L'entrepreneur devra obtenir une autorisation de circuler avant chaque travail.

OUTILS/ÉQUIPEMENTS

Tous les outils/équipements devront être inspectés. Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche. Ne pas tolérer d'équipement défectueux.

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille Gros transporteur	Page 5 sur 10

4. ANALYSE DE RISQUE

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Santé	1. Biologie	Objets tranchants		Coupure, éraflure, piqûre, infection	Notion de ligne de tir, EPP, outils de coupe approuvés	1- Mineur	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bois	E7	Dégradation environnementale	Utiliser contenant identifié à chaque matériaux Gestion de MDR	1- Mineur	5- Rare	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bureau/ papier/ carton	E7	Dégradation environnementale	Utiliser contenant identifié à chaque matériaux Gestion de MDR	1- Mineur	5- Rare	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Huile	E5	Pollution, dégradation de l'environnement (fuite)	Si fuite ailleurs sur site, Déclaration au gestionnaire RT et suivre sa directive, rester sur place et délimiter le site contaminé, mettre digue pour circonscrire, utilisation d'absorbant, nettoyage immédiat et déposer la contamination dans benne étanche pour décontamination.	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Éblouissement		Collision, Frappé Par, frappé contre	4 Clignotants, Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Niveau faible		Collision, Frappé Par, frappé contre	4 Clignotants, Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	A l'état mouillé / glissant / lisse		Chute de même niveau; plancher intérieur peut être glissant (neige/pluie qui entre, produits chimiques)	Méthode de travail, ÉPP en bon état, absorbant granulaire	2- Moyen	4-Improbable	Faible

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille Gros transporteur	Page 6 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Piétons	C3	Frappé par, frappé contre (véhicule)	Zone piétonnière, vu et être vu, EPP, signalisation (ruban et cônes, etc.), MAT	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Terrain irrégulier ou accidenté		Pente de déchargement : déplacement involontaire du véhicule (frappé par, écrasement)	Cales de roues obligatoires, clé verrouillée dans une boîte au besoin, frein à main	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Co activité		Frappé par, frappé contre (véhicule)	Attention aux zones de chargement et déchargement : IL est important de se référer à la procédure du secteur concernant la Co activité piétons/ véhicules Zone piétonnière, vu et être vu, ÉPP, signalisation (ruban et cônes, etc.), communications avec centre.	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	6. Ergonomie	Utilisation d'outils à main	B3	Frappé contre, écrasement, lors utilisation de tendeurs	Port des gants, éviter d'être dans la ligne de tir,	1- Mineur	3- Possible	Faible
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Glace		Chute, blessures (piéton), frappé par, frappé contre (véhicule)	Abrasif, déglçage, ÉPI (bottes appropriées et en bon état), respect des règles de circulation, signalisation, limite de vitesse, entretien régulier par tiers,	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute de même niveau	C4	Chute au sol,	Élever les obstacles, les pièges, PBO	2- Moyen	4-Improbable	Faible

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille Gros transporteur	Page 7 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute de hauteur	C4	Chute de niveau différent	Aire de détoilage, utilisation d'une échelle ou d'un escabeau, trois points d'appui	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute d'objet/matériel	C6	Écrasé par, frappé par	Délimitation de sa zone de chargement-déchargement si nécessaire et respect des zones piétonnières	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	8. Gravité	Stabilité de la charge	C6	Renversement, écrasé par, frappé contre,	Délimitation de sa zone de chargement-déchargement si nécessaire et respect des zones piétonnières	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Perforation		piqûre, coupure, écharde, lésion,	Notion de ligne de tir, EPP, outils de coupe approuvés	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Points de pincement		Écrasé par, coincement, contusion	Notion de ligne de tir, EPP, protocole applicable	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Carburant diesel	B4	Déversement	Trousse contre déversement, déclaration obligatoire à la sûreté, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Essence	B4	Déversement	Trousse contre déversement, déclaration obligatoire à la sûreté, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Huiles	B4	Déversement	Trousse contre déversement, déclaration obligatoire à la sûreté, endiguer la fuite, rapport d'inspection	2- Moyen	4-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Équipement lourds (Camion, chargeuse, niveleuse, pelle, etc.)	C3	Frappé contre, frappé par	Respect règlements circulation, vu et être vu, EPP, formation, permis de conduire, inspection véhicule	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Trains	C3	Frappé contre, frappé par	Respecté les traverses de chemin de fer et suivre les règlements	3-Sérieux	3- Possible	Élevé

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille Gros transporteur	Page 8 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	20. Autres	Travaux à proximité d'une voie ferrée		Collision avec convoi	Respect de règlement,	3-Sérieux	3- Possible	Élevé
Régional	Sécurité	20. Autres	Autre:		Chute de glaçons dans aires circulation	Respect des zones à risque, routes d'inspections par un tiers	3-Sérieux	4-Improbable	Modéré

Gestion des Entrepreneurs Régionale	Systeme de gestion SSE [Q]
Titre : Analyse de risque général / Directive SSE	GER-FOR-07-06-R00F
Famille Gros transporteur	Page 10 sur 10

6. APPROBATION

Sylvain St-Gelais Coord SSE
Gestion entrepreneurs régionale – élément 7

Titre / nom

Date

7. RÉVISION

Version No	Description du changement	Impact SSE [Q]		Révisé par	Date
		Oui	Non		
R00F	Document initial - Gestion de changement. ARG-ARS (août 2015).doc	x		Comité de travail / SSTG	2015-09-09